

FICHE D'AFFILIATION Secondaire 2023-2024

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 15/10/2023

Indiquer les modifications en rouge.

N° adhérent :

Désignation établissement:

Adresse :

78..... Commune:.....

Téléphone : Email :@ac-versailles.fr

Circonscription :

Mandataire coopérative: Directeur :

Email perso mandataire :@ac-versailles.fr Porteur de carte bancaire : oui non

COTISATION

Pour information, nombre d'élèves de l'établissement :

Nombre de coopérateurs: x 2,03 € = € (A)

ASSURANCE

Rappel : Les responsabilités civiles et pénales de l'OCCE 78 et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents de l'OCCE 78. Les activités menées par les coopératives rendent obligatoire la souscription d'un contrat d'assurance multirisque par l'association départementale OCCE 78 pour la totalité de ses adhérents.

1) la coopérative est assurée à la MAIF CONTRAT ETABLISSEMENT N°

2) La coopérative est assurée à la MAE CONTRAT ETABLISSEMENT N°

3) La coopérative demande le bénéfice de l'assurance proposée par l'Association Départementale (MAIF/MAE):

Nombre de coopérateurs: x 0,25 € = € (B)

Avenant au contrat **SI** le montant des biens achetés par la coopérative est **supérieur à 2000 €** (Biens mis à disposition à titre permanent... nous consulter.) Si le montant est inférieur ou égal à 2000 €: la cotisation est incluse dans les 0,25 € de base.

Montant des biens à assurer : - 2000 € = x 0.00688 € = € (C)

A&E

La coopérative scolaire s'abonne à la revue pédagogique de l'OCCE « Animation et Education » + 5 € (D)

La coopérative scolaire ne s'abonne pas à la revue pédagogique « Animation et Education »

TOTAL DU VERSEMENT : (A)+(B)+(C)+(D)=

◇ BPVF = prélèvement automatique, ne pas joindre de chèque

◇ Banque Postale = (Chèque N° à l'ordre de OCCE 78)

Date d'envoi :/...../2023

Nom et Signature du mandataire:

€